



## CRE BRETAGNE PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assemblée Générale du Mardi 13 décembre 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 13 décembre 2022 à 14h30 à Lorient après constatation du défaut de quorum lors de la 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale du 06 décembre 2022.

L'Assemblée Générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE Bretagne pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électrique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2022,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2022,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2023,
- Point n° 4 – Questions diverses.

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE (<https://bretagne-equitation.fr>)

### Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	315	3 658
Nombre de votants	33	551

### Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

#### Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2022

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	515	93,47%
Non	12	2,18%
Vote blanc	24	4,35%

## **Vote n°2 – J’approuve les rapports financiers et quitus 2022**

	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>
Oui	515	93,47%
Non	12	2,18%
Vote blanc	24	4,35%

## **Vote n°3 – J’approuve le budget prévisionnel 2023**

	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>
Oui	515	93,47%
Non	12	2,18%
Vote blanc	24	4,35%

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire sont donc adoptées.  
La séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Lorient, le 13 décembre 2022

Président du CRE  
Hervé Gélébart



Secrétaire Général du CRE  
Laurence Michelet

